



PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 12 octobre 2021

[REDACTED]

**Objet :** Demande d'accès à l'information  
Lots 2 919 267, 2 919 271, 2 919 297, 3 358 463, 3 966 596 et 3 966 658

Madame [REDACTED],

Par la présente, nous donnons suite à votre demande reçue le 1<sup>er</sup> septembre 2021 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par laquelle vous formulez une requête conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ chapitre A-2.1).

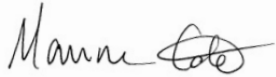
Comme souhaité, nous vous transmettons copie des fichiers concernant votre demande. Cependant, nous vous informons qu'en vertu de l'article 28, 2<sup>e</sup> alinéa de la loi mentionnée plus haut, nous devons refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans les documents détenus par la Commission étant donné qu'une enquête est en cours.

Vous constaterez également que certaines informations ont été caviardées conformément aux articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*. De plus, selon l'article 9 de cette même loi, tout ce qui est une note n'a pas à être transmis. Ces articles ne nous permettent donc pas de donner accès aux renseignements personnels, esquisses, ébauches, brouillons et aux notes préparatoires ou manuscrites inscrites sur une feuille.

Par ailleurs, nous vous avisons qu'une partie des documents qui correspondent à votre demande a déjà fait l'objet d'une publication sur notre page Web. En vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'accès*, nous vous fournissons ci-dessous les indications pour obtenir ces documents, plus particulièrement le dossier 011 218 (décisions et révisions). Vous pouvez aller le visionner sur notre site Internet à l'adresse suivante [http://www.cptag.gouv.qc.ca/decisions\\_recherche/app/](http://www.cptag.gouv.qc.ca/decisions_recherche/app/). Vous n'avez qu'à inscrire le numéro de dossier 011218 dans le champ de recherche, puis cliquer sur « Rechercher ».

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Madame, nos salutations distinguées.



**Manon Côté**

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

p. j. Avis de recours en révision

**Québec**

200, chemin Sainte-Foy, 2e étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Téléphone : 418 643-3314** (local)

1 800 667-5294 (extérieur)

Télécopieur : 418 643-2261

[www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca)

**Longueuil**

25, boul. La Fayette, 3<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 5C7

**Téléphone : 450 442-7100** (local)

1 800 361-2090 (extérieur)

Télécopieur : 450 651-2258

[www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca)